La vente liÃ©e approuvÃ©e par l'AssemblÃ©e Nationale.
Info
PostÃ© par : JerryG
PubliÃ©e le : 17/6/2008 14:00:00

La vente liÃ©e (***1 PC + 1 systÃ¨me d'exploitation***) demeure la grande bataille des associations qui dÃ©fendent le Logiciel Libre et qui rÃ©clament Ã corps et Ã cris que le prix de la licence (***Windows***) soit dÃ©taillÃ© du prix du PC et bien, ces dites associations ont sorti les Kleenex-Club, **la vente liÃ©e est un bien pour le consommateur**.
Si le choix de son PC existe, comme des PC sous Windows (***XP ou Vista***), des PC sous Mac OS/X, des PC sous Linux et mÃªme des PC sans systÃ¨me d'exploitation, les partisans des Logiciels Libres attendaient comme le messie l'amendement sur la vente liÃ©e (***afficher le prix de Windows par exemple***) et bien c'est non.

L'amendement dÃ©diÃ© Ã la vente liÃ©e qui oblige les revendeurs Ã afficher le prix de la licence du systÃ¨me d'exploitation prÃ©installÃ© sur un PC a Ã©tÃ© rejetÃ© par l'AssemblÃ©e Nationale, Ã©videmment les dÃ©fenseurs des Logiciels Libres crient au scandale et sortent les haches de boucher.

"***Il n'est toujours pas possible d'acheter un ordinateur sans acheter en mÃªme temps les logiciels prÃ©installÃ©s, ni de connaÃ®tre le prix desdits logiciels ou encore leurs licences d'utilisation. Ces pratiques constituent des infractions au code de la consommation***"

De son cÃ´tÃ©, **Chatel Luc** (***secrÃ©taire d'Ã©tat Ã la Consommation***), ne s'en soucie pas et le secrÃ©taire d'Ã©tat Ã la Consommation est mÃªme intervenu, les dÃ©putÃ©s UMP lui ont emboÃ®tÃ© le pas et l'amendement a Ã©tÃ© rejetÃ© lors de la sÃ©ance houleuse du 10 juin, dixit **LeMagIT**.

Afin de bien enfoncer le couteau dans le dos des partisans de l' OpenSource, le secrÃ©taire

enchÃ©rit et signe :

Â« ***La jurisprudence a parallÃ¨lement validÃ© la pratique de la vente liÃ©e d'un ordinateur et d'un systÃ¨me d'exploitation prÃ©installÃ©, considÃ©rant que disposer d'un appareil prÃªt Ã l'emploi Ã©tait un avantage pour le consommateur. Il n'est donc pas utile de modifier cet article du code*** Â»

Fin de la polÃ©mique, affaire classÃ©e ! Faudra demander Ã **Lilly Rush** !